

STADE MAURICE CHEVALIER



ADHESION SAISON 2023-2024

SOMMAIRE

[Horaires et Dates de reprise](#)

[Coordonnées de l'AC Cannes](#)

[Les étapes de l'inscription \(nouvel adhérent\)](#)

[Les étapes de l'inscription \(renouvellement\)](#)

[Le dossier BABY](#)

[Le dossier MINEUR](#)

[Le dossier MAJEUR](#)

[Le paiement](#)

[Validation Licence \(nouvel adhérent\)](#)

[Renouvellement Licence](#)

[Le Règlement Intérieur](#)

[La boutique AC Cannes](#)

[Le Mécénat](#)

[Le Bénévolat](#)

[Inclus avec la licence FFA](#)

HORAIRES ET DATES DE REPRISE



SAISON 2023 - 2024

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ACCUEIL BUREAUX	DE 15H00 A 19H00	DE 15H00 A 19H00	DE 13H00 A 18H00	DE 15H00 A 19H00	DE 15H00 A 18H00	DE 09H30 A 14H30	
ATHLE BABY (2018/ 2019) 13/09/23			DE 14H30 A 15H30		DE 17H00 A 18H00		
EVEIL ATHLETIC (2015 / 2017) 09/09/23						DE 10H00 A 12H00	
POUSSIN(E)S (2013/ 2014) 09/09/23			DE 14H00 A 16H00			DE 10H00 A 12H00	
BENJAMIN(E)S (2011 / 2012) 09/09/23			DE 16H00 A 18H00			DE 14H30 A 16H30	
MINIMES (2009 / 2010) 09/09/23			DE 15H30 A 18H00			DE 14H00 A 16H30	
E. COMBINEES (→ 2008) 04/09/23	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00			
LANCERS (→ 2008) 04/09/23	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00			
SAUTS (→ 2008) 04/09/23	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		
SAUT A LA PERCHE (→ 2008) 15/09/23						DE 10H00 A 12H00	
SPRINT LONG (→ 2008) 04/09/23	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		MATIN SORTIE NATURE
SPRINT COURT HAIES (→ 2008) 05/09/23		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 12H15 A 14H15	
LOISIR POLYVALENT (→ 2008) 05/09/23		DE 18H00 A 20H00		DE 18H00 A 20H00	DE 18H00 A 20H00		
DEMI-FOND / MARCHÉ (→ 2008) 05/09/23		DE 18H30 A 20H00		DE 18H30 A 20H00			MATIN SORTIE NATURE
MARCHE NORDIQUE (→ 2008) 04/09/23	DE 18H00 A 20H00	DE 09H00 A 11H00		DE 18H15 A 19H15	DE 09H00 A 11H00		
ATHLE-SANTE (→ 2008) 07/09/23				DE 18H30 A 20H00		DE 10H15 A 12H00	

COORDONNEES DE L'AC CANNES



Pour la SAISON 2023 – 2024:

La réouverture des bureaux aura lieu le lundi 28 Août 2023.

Les horaires :

Lundi : 15h00 à 19h00
Mardi : 15h00 à 19h00
Mercredi : 13h00 à 18h00
Jeudi : 15h00 à 19h00
Vendredi : 15h00 à 18h00
Samedi : 09h30 à 14h30

✚ En cours d'année, les bureaux pourront être fermés à ces horaires si nous sommes mobilisés sur des compétitions.

Vous pouvez également nous joindre par mail :

ac.cannes@wanadoo.fr

Vous pouvez également nous joindre par téléphone (et laisser un message si nous sommes occupés) au :

04 93 47 03 54

Vous trouverez également toutes les informations sur le site internet :

<https://www.accannes.fr/>

LES ETAPES DE L'INSCRIPTION (NOUVEL ADHERENT)



1 - REMISE DU DOSSIER D'ADHESION

- ❖ Dépôt à l'AC Cannes
- ❖ Envoi par mail à ac.cannes@wanadoo.fr (format pdf)

2 - PAIEMENT



- ❖ En ligne (site ACC Helloasso)
- ❖ Par virement bancaire
- ❖ Par chèque (sur place)
- ❖ Par Carte Bancaire (sur place)
- ❖ En espèces (sur place)

4 - VALIDATION LICENCE

- ❖ Informations licenciés
- ❖ Conditions assurances
- ❖ Code Ethique
- ❖ Parcours de Prévention Santé (majeurs)



3 - SAISIE DE LA LICENCE FFA



- ❖ Mail de adherent@athle.fr
- ❖ Accès à l'espace Adhèrent : <http://www.athle.fr/acteur>

5 - LICENCE VALIDE

- ❖ Réception par mail, téléchargeable à partir de l'Espace Adhèrent
- ❖ Numéro de licence attribué (nécessaire pour toute compétition)
- ❖ Valide jusqu'au 31/08/2024



LES ETAPES DE L'INSCRIPTION (RENOUVELLEMENT)



1 – RENOUELEMENT LICENCE

- ❖ Accès à l'espace Adhèrent : <http://www.athle.fr/acteur>
- ❖ Renseigner le formulaire de renouvellement (Menu Licence)



2 - REMISE DU DOSSIER D'ADHESION

- ❖ Dépôt à l'AC Cannes
- ❖ Envoi par mail à ac.cannes@wanadoo.fr (format pdf)

4 – VALIDATION DE LA LICENCE FFA



- ❖ Mail de adherent@athle.fr

3 – PAIEMENT

- ❖ En ligne (site ACC Helloasso)
- ❖ Par virement bancaire
- ❖ Par chèque (sur place)
- ❖ Par Carte Bancaire (sur place)
- ❖ En espèces (sur place)



5 – LICENCE VALIDE

- ❖ Réception par mail, téléchargeable à partir de l'Espace Adhèrent
- ❖ Numéro de licence attribué (nécessaire pour toute compétition)
- ❖ Valide jusqu'au 31/08/2024



DOSSIER ATHLE BABY



Chaque dossier doit contenir :

- Le formulaire d'adhésion Saison 2023-2024 renseigné et signé avec photo
- L'attestation d'avoir renseigné le questionnaire santé ou un certificat médical
- Une copie de pièce d'identité de l'enfant (si nouvelle adhésion)
- Le paiement (voir § paiement)



ATHLÈTE LABEL OR

ACC
ATHLETIC CLUB DE CANNES

L'ACC a obtenu en 2023 les Labels de la FFA pour ses membres adhérents.

FORMULAIRE D'ADHESION
POUR LES BABYS (DE 2018 À 2019)
Saison 2023—2024

Stade et avenue Maurice Chevalier
06150 CANNES LA BOCCA
Tél : 04 93 47 03 54 - Mail : ac.cannes@wanadoo.fr
Internet : https://www.accannes.fr/

PHOTO
(Obligatoire)



Possibilité de déposer 3 chèques encaissables à un mois d'intervalle
Une copie de pièce d'identité est à fournir pour toute nouvelle adhésion.

ASSURANCES
L'ACC CANNES a coté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA. L'ACC CANNES est dans l'adhésion la souscription au contrat d'assurance individuelle Accident et Assistance proposée par la FFA et couvrant les dommages corporels encourus la pratique sportive par l'adhésionnaire.

LE REGLEMENT INTERIEUR ACC
Il s'applique à tout adhérent de l'association. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association. Il est consultable sur le site internet du club.
www.accannes.fr/le-club/reglement-interieur

Inscription Annuelle
 Mercredi 14h30 255 €
 Vendredi 17h00 255 €

Choisir une des deux possibilités

Inscription Trimestrielle
 Adhésion 75 € T1 75 €
 Mercredi T2 75 €
 Vendredi T3 75 €

Réduction Familles
 -20 € à partir de la 2^{ème} licence (non cumulable avec le tarif étudiant)

CADRE RÉSERVE AC CANNES

Remis le : _____

Renouvellement : OUI NON

N° de Licence : _____ Cat. _____

Groupe : _____

Certificat Médical Pièce d'identité

Attestation Santé N°PS _____

Espèces Pass' Sport Hélicoptère

Chèques Carte Banc. Virement

Banque : _____

N° Chèque 1 : _____ €

N° Chèque 2 : _____ €

N° Chèque 3 : _____ €

N° de Dossier : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Né (e) le : _____ à : _____

Fém. Masc. Nationalité : _____

Mail contact : _____

Tél portable : _____ Tél fixe : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Etablissement Scolaire : _____

Licencié dans un autre club FFA en 2022-20223 : _____

Personne à prévenir en cas d'accident : _____

Tél : _____

Informations (allergies...) : _____

Père : _____ Profession : _____

Mail : _____ Tél : _____

Mère : _____ Profession : _____

Mail : _____ Tél : _____

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), _____ en ma qualité de père / mère / représentant légal de l'enfant

- Autorise à pratiquer l'athlétisme au sein du Club, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que les activités programmées par celui-ci.

- Autorise le club (et les entraîneurs), en cas d'impossibilité de communiquer avec la personne responsable, à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la survenue d'une blessure.

- Autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et à les diffuser dans le cadre du journal du club, de la presse, et de toutes publications promotionnelles du club (papier ou internet).

- Accepte le règlement intérieur de l'ACC CANNES et le règlementation FFA concernant notamment les informations d'assurance, de droit et l'image, d'information et libertés (réglementées sur notre site ou consultable au secrétariat du club).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » : _____

QUESTIONNAIRE SANTE

J'atteste avoir rempli le questionnaire et répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-A-1 du code du sport (en ligne sur mon espace personnel FFA, soit en version papier jointe).

Nom et Prénom : _____

en ma qualité de père / mère / représentant légal de l'enfant

Fait le : _____ Signature : _____

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois au moment du la prise de licence.

Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 du Code du Sport

Je soussigné (e) Docteur (en toutes lettres) _____

certifie que l'examen clinique ce jour de

L'enfant : _____

Né (e) : _____

confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme :

Fait à : _____ Le : _____

Signature et cachet du médecin




DOSSIER MINEUR



Chaque dossier doit contenir :

- Le formulaire d'adhésion Saison 2023-2024 renseigné et signé avec photo
- L'attestation d'avoir renseigné le questionnaire santé ou un certificat médical
- Une copie de pièce d'identité de l'enfant (si nouvelle adhésion)
- Les justificatifs donnant droit à une réduction (code Pass'Sport, carte étudiant)
- Le paiement (voir § paiement)



FORMULAIRE D'ADHESION

POUR LES MINEURS (DE 2006 à 2017)
Saison 2023—2024

Stade et avenue Maurice Chevalier
06150 CANNES LA BOCCA
Tél : 04 93 47 03 54 – Mail : ac.cannes@wanadoo.fr
Internet : <https://www.accannes.fr/>

PHOTO
(Obligatoire)

Possibilité de déposer 3 chèques encaissables à un mois d'intervalle
Une copie de pièce d'identité est à fournir pour toute nouvelle adhésion.

Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.

ASSURANCES
L'ACC CANNES a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA.
L'ACC CANNES inclut dans l'adhésion le souscription au contrat d'assurance individuelle Accident et Assistance proposée par la FFA et couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer le licencié.

LE REGLEMENT INTERIEUR ACC
Il s'applique à tout adhérent de l'association. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association. Il est consultable sur le site internet du club : www.accannes.fr/le-club/reglement-interieur/

Licence Découverte / Compétition
Maillet obligatoires inclus dans la 1ère licence
 1ère Licence 220 €
 Renouvellement 195 €

Licence Running / Santé
A partir de la catégorie Cadets
 Loisir Running 165 €
 Loisir Santé 195 €

Réduction Familles
 -20 € à partir de la 2ème licence (non cumulable avec le forfait étudiant)

CADRE RÉSERVÉ AC CANNES

Remis le :
Renouvellement : OUI NON
N° de Licence : Cat
Groupe :
Certificat Médical Pièce d'Identité
Attestation Santé N°PS
Espèces Pass'Sport Helloasso
Chèques Carte Banc. Virement
Banque :
N° Chèque 1 : - €
N° Chèque 2 : - €
N° Chèque 3 : - €
N° de Dossier :

PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB
Le club a aussi en charge plusieurs tâches. Pour l'organisation de ces tâches, indépendantes à la bonne marche du club, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, même si vous n'avez pas de temps à consacrer à ce travail. Sans vous épuiser pour participer en fonction de vos disponibilités à la vie du club.

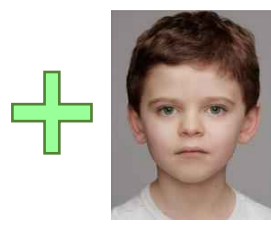
MERE : Aide lors des grandes manifestations (Coupe des Îles, Semi-Maratons, etc.) OUI NON
Aide aux des compétitions d'athlètes sur notre club OUI NON
En tant que jury lors des compétitions (après une petite formation) OUI NON

PERE : Aide lors des grandes manifestations (Coupe des Îles, Semi-Maratons, etc.) OUI NON
Aide lors des compétitions d'athlètes sur notre club OUI NON
En tant que jury lors des compétitions (après une petite formation) OUI NON

QUESTIONNAIRE SANTE
J'atteste avoir rempli le questionnaire et répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4-1 du code du sport (en ligne sur mon espace personnel FFA, soit en version papier jointe).
Nom et Prénom :
en ma qualité de père / mère / représentant légal de l'enfant
Fait le : Signature :

CERTIFICAT MEDICAL
Le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois au moment de la prise de licence.
Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 du Code du Sport
Je soussigné (e) Docteur (en toutes lettres)
certifie que l'examen clinique ce jour de
M. / Mme :
Né (e) :
confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme EN COMPETITION:
Je m'informe de l'interdit de déposer, auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation même ponctuelle de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.
Fait à : Le :
Signature et cachet du médecin

AUTORISATION PARENTALE
Je, soussigné, en ma qualité de père / mère / représentant légal de l'enfant
- L'autorise à pratiquer l'athlétisme au sein du Club, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que les activités programmées par celui-ci.
- L'autorise à suivre tous les déplacements organisés par l'Athlétic Club de Cannes durant la saison sportive 2023/2024, soit en déplacement collectif, soit avec l'aide d'autres parents ou membres de l'association en voiture particulière. Je serais informé par convocation distribuée lors des entraînements.
- Autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang, conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage.
- Autorise le club (et les entraîneurs), en cas d'impossibilité de communiquer avec la personne responsable, à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la consultation (hospitalisation).
- Autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et à les diffuser dans le cadre du journal du club, de la presse, et de toutes publications promotionnelles du club (papiers ou internet).
- Accepte le règlement intérieur de l'ACC CANNES et la réglementation FFA concernant notamment les informations d'assurance, de droit à l'image, d'information et libertés (disponibles sur notre site ou consultable au secrétariat du club).
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :




DOSSIER MAJEUR



Chaque dossier doit contenir :

- Le formulaire d'adhésion Saison 2023-2024 renseigné et signé avec photo
- Une copie de pièce d'identité (si nouvelle adhésion)
- Le paiement (voir § paiement)



FORMULAIRE D'ADHESION POUR LES MAJEURS Saison 2023-2024

Stade et avenue Maurice Chevalier
06150 CANNES LA BOCCA
Tél : 04 93 47 03 54 - Mail : ac.cannes@wanadoo.fr
Internet : <https://www.accannes.fr/>

PHOTO
(Obligatoire)

Licence Compétition Permet de participer à tout type de compétition et de championnat Maillot inclus dans la 1ère licence <input type="checkbox"/> 1ère Licence 220 € <input type="checkbox"/> Renouvellement 195 €	Licence Loisir Running Permet de participer aux compétitions Running et Marche Nordique Maillot du club facultatif (25 €) <input type="checkbox"/> Sans Maillot 165 € <input type="checkbox"/> Avec Maillot 190 €	Licence Loisir Santé Marche Pas de participation aux compétitions <input type="checkbox"/> Santé 195 € <input type="checkbox"/> Marche Nordique 195 € Possibilité de déposer 3 chèques encaissables à un mois d'intervalle
--	--	---

Une copie de pièce d'identité est à fournir pour toute nouvelle adhésion.
Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.

ASSURANCES L'ACC CANNES a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA. L'ACC CANNES inclut dans l'adhésion la souscription au contrat d'assurance individuelle Accident et Assistance proposée par la FFA, et couvrant les dommages corporels susceptibles de survenir lors de la pratique sportive en licence.	LE REGLEMENT INTERIEUR ACC Il s'applique à tout adhérent de l'association. Il est destiné à fixer les droits et devoirs des membres de l'association, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association. Il est consultable sur le site internet du club : www.accannes.fr/le-reglement-interieur/
--	--

Remis le :
Renouvellement : OUI NON
N° de Licence : Cat.
Groupe :
Certificat Médical Pièce d'Identité
Attestation Santé N°PS
Espèces Pass' Sport Hello asso
Chèques Carte Banc. Virement
Banque :
N° Chèque 1 : - €
N° Chèque 2 : - €
N° Chèque 3 : - €
N° de Dossier :

Participation à la vie du club
Le club a une charge plusieurs tâches. Pour l'organisation de ces tâches, indépendantes à la tenue de la saison, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés même si vous n'êtes pas licencié. Si vous n'avez pas encore de licence, nous vous proposons de venir en tant que bénévole pour participer en fonction de vos disponibilités à la vie du club.

MA LICENCE
LICENCE 2023-2024
NOUVEAU
Parcours Prévention Santé
ATHLÉ 62
TOUT L'ATHLÉ EN LIVE
ATHLETISME
RETRouver ATHLÉ MAG

A compter du 1er Sept. 2023, le certificat médical est remplacé par le Parcours Prévention Santé, à renseigner sur l'Espace Personnel du Licencié pour que la licence puisse être validée par le club.
⇒ 1ère licence : A partir des codes d'accès reçus par mail
⇒ Renouvellement : Sur votre Espace Licencié (www.athle.fr)

Renseignez les rubriques :
• Profil : Mon Profit & Infos complémentaires (si besoin)
• Licence : Licence ou Formulaire de renouvellement

Remplir les 5 étapes :
• Choix du formulaire
• Identité
• Assurance et Code Ethique
• Mes Préférences
• Parcours de prévention Santé (composé de 5 étapes)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



LE PAIEMENT



En ligne :  helloasso



ou



- ✚ Via le site internet **ALCARNES** et Helloasso (plateforme au service des associations, qui propose une contribution financière facultative)
- ✚ Un seul adhérent par paiement SVP
- ✚ Possibilité de choisir en un paiement en une fois, ou en 3 fois (3 mois d'affilée, le premier versement étant immédiat et les deux suivant prévus le 15 des mois à venir).
- ✚ Codes de réduction disponibles (un seul code possible par dossier):
 - ✚ ETUD pour les étudiants (-50€)
 - ✚ PASS pour le dispositif Pass'Sport (-50€)
 - ✚ FAMI pour la réduction famille (même foyer). A partir de la seconde licence (-20€), non cumulable avec le tarif étudiant
 - ✚ FAPA pour le cumul des réductions Pass'Sport et Famille (-70€)

Par virement bancaire :

- ✚ Paiement en une fois uniquement
- ✚ Préciser dans l'intitulé du virement le nom de l'adhérent

IBAN										
FR76	1831	5100	0008	0009	3173	128				
BIC										
C	E	P	A	F	R	P	P	8	3	1

Par chèque (sur place) :

- ✚ Possibilité de choisir en un paiement en une fois, ou en 3 fois (3 mois d'affilée, présentés à la banque vers le 15 du mois)

Rappel :

- ✚ Aucun remboursement de cotisation n'est possible en cours d'année, quel qu'en soit le motif.

VALIDATION LICENCE (Nouvel adhérent)



Une fois votre profil créé par le club dans la base FFA, vous recevez un mail avec vos identifiants et le lien permettant d'accéder aux informations à compléter / valider :

- ✚ Etat civil
- ✚ Coordonnées
- ✚ Adresse
- ✚ Assurance (il n'y a pas de coût supplémentaire à conserver l'assurance)
- ✚ Code d'Ethique et de Déontologie
- ✚ Les préférences de communication FFA

IMPORTANT :

- ✚ Vérifier vos mails indésirables
- ✚ L'adresse mail de l'éditeur est : adherent@athle.fr
- ✚ En cas de non réception, prendre contact avec le club
- ✚ Le mail expédié se présente sous la forme suivante:

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

NOTIF' MAIL

RECUPERATION DE VOTRE MOT DE PASSE OUBLIE

Bonjour

Vous avez fait la demande pour récupérer votre mot de passe oublié.

Votre mot de passe personnel est :

Pour mémoire, votre Espace Adhérent est accessible depuis ce lien :
<http://www.athle.fr/acteur>

Ensuite, saisissez votre numéro de licence ou votre email et votre mot de passe personnel qui vient de vous être rappelé.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter le service adhérent par email à adherent@athle.fr.

Fédération Française d'Athlétisme

ATHLE.FR

PARTENAIRES PRINCIPAUX
Adidas | Crédit Mutuel | MAIF

RENOUVELLEMENT LICENCE



Se rendre sur son ESPACE ATHLE FFA : <http://www.athle.fr/acteur>

Entrer son numéro de licence et son mot de passe (mot de passe oublié vous renvoie les informations sur l'adresse mail de contact liée à votre licence).

Dans le menu LICENCE / FORMULAIRE DE RENOUELEMENT:



Renseigner les cinq étapes

Il faut cliquer sur  puis  et  à chaque étape

IMPORTANT :

- ✚ A compter du 1^{er} septembre 2023, le PPS (Parcours Prévention Santé) remplace le certificat médical.
- ✚ Le PPS (étape n°5) est lui-même composé de 5 étapes de sensibilisations.
- ✚ Cette étape est obligatoire pour que le club puisse valider la licence.



REGLEMENT INTERIEUR ATHLETIC CLUB DE CANNES

ARTICLE 1 : Périmètre et modifications

Le règlement intérieur dont l'adoption et les modifications sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration complète les dispositions des statuts de ATHLETIC CLUB de CANNES. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'Association.

ARTICLE 2 : Adhésion

La demande d'adhésion à l'association ATHLETIC CLUB de CANNES implique le respect des statuts (disponible sur demande auprès de ac.cannes@wanadoo.fr), du règlement en vigueur, ainsi que le versement d'une cotisation annuelle.

Toute personne ayant acquitté sa cotisation à l'association ATHLETIC CLUB de CANNES est considérée comme membre adhérent de l'association sportive. L'adhésion est l'acte volontaire de l'adhérent.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet. Une licence FFA est délivrée à tout adhérent.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire de l'adhérent.

ARTICLE 3 : Cotisation Annuelle

Le montant de la cotisation à l'association ATHLETIC CLUB de CANNES est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Il comprend :

- Les frais administratifs
- Le montant de la licence et de l'assurance de la FFA (selon l'option choisie)

Une réduction famille de la cotisation annuelle est accordée dans un même foyer à partir de la seconde licence, à l'exception des étudiants post bac pour lesquels une réduction étudiante est appliquée sur présentation d'un justificatif.

Les frais de mutation pour les adhérents venant d'un autre club, sont pris en charge par l'ATHLETIC CLUB de CANNES.

Les frais de compensation financière selon les règles de la FFA pourront être pris en charge par l'ATHLETIC CLUB de CANNES après consultation et accord du Bureau de l'AC CANNES.

LE REGLEMENT INTERIEUR (suite)



2/4

ARTICLE 4 : Assurance

L'assurance licence couvre chaque athlète dans le cadre du contrat fédéral en vigueur souscrit. Si vous le souhaitez un résumé du contrat pourra vous être transmis. Tout accident ou blessure devra être déclaré auprès de l'encadrement dès la fin de la séance d'entraînement. La déclaration d'accident (ou blessure) auprès de l'assurance devra être effectuée sous 2 semaines pour être valide.

ARTICLE 5 : Communication

Les informations spécifiques de l'ATHLETIC CLUB de CANNES sont transmises aux adhérents par mail (adresse mail de l'athlète, également utilisée par la FFA). Il appartient donc à chaque adhérent à veiller à consulter sa boîte mail, à faire en sorte que cette boîte mail ne soit pas saturée. En cas de changement d'adresse mail, il est impératif de déclarer la nouvelle adresse auprès du club.

L'ATHLETIC CLUB de CANNES édite chaque mois une « Newsletter » avec les informations remarquable du mois et les événements prévus pour le mois suivant. Cette information couvre l'ensemble des activités et catégories du club et est diffusée par mail aux adhérents et sympathisants du club.

En compléments de la diffusion mail, ces informations peuvent être affichées au club, sur le site internet <https://www.accannes.fr/> ou sur les réseaux sociaux, et données verbalement par les entraîneurs.

ARTICLE 6 : Horaires d'entraînement

Les créneaux d'utilisation des équipements communaux (stade Maurice Chevalier) sont accordés par la ville de Cannes à l'association sportive ATHLETIC CLUB de CANNES. Les horaires d'entraînement fixés en septembre sont en accord avec la disponibilité du stade.

Les horaires d'entraînement peuvent être modifiés temporairement, supprimés ou ajoutés en fonction des conditions climatiques, des manifestations sportives et de la préparation spécifique de chaque entraîneur en période de compétition. Toute modification d'horaires d'entraînement sera communiquée par les responsables (Bureau AC Cannes ou entraîneur) vers les adhérents concernés.

ARTICLE 7 : Entraînements

Le bureau dégage toute responsabilité en dehors des horaires de fonctionnement.

La composition des groupes d'entraînement est définie par l'ATHLETIC CLUB de CANNES.

Une tenue appropriée à la pratique de l'athlétisme est exigée (Survêtement, short, chaussures de sport...). Des installations, des vestiaires, et des douches sont mises à la disposition des adhérents par la ville de Cannes. L'ATHLETIC CLUB de CANNES décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les installations communales.

Tout retard doit être excusé auprès de l'entraîneur. Tout athlète arrivant en retard régulièrement ne peut être accepté aux entraînements. Chaque retard perturbe l'ensemble du groupe, l'échauffement est collectif et ne peut être individualisé au fur et à mesure des arrivées. Pour un bon fonctionnement collectif, il est demandé d'arriver au moins 5 minutes avant l'heure d'entraînement.

Les parents doivent accompagner leurs enfants (Eveils Athlétique et Poussins) dans l'enceinte du stade, contrôler leur prise en charge par les animateurs et venir les récupérer au même endroit. Un cahier de présence et de ponctualité est tenu par chaque entraîneur. Une décharge de la part des parents sera exigée pour les enfants se déplaçant seuls entre leur domicile et le lieu d'entraînement.

En cas d'intempéries, les entraînements sont maintenus et adaptés aux conditions climatiques. Seules les alertes nécessitant de limiter les déplacements ou de limiter l'accès aux infrastructures communales annuleront de fait les entraînements. Dans ce cas, le bureau de l'AC CANNES communiquera au plus tôt vers les adhérents concernés.

LE REGLEMENT INTERIEUR (suite)



3/4

Durant les vacances scolaires (hors vacances d'été), les entraînements sont maintenus, hormis la semaine comprise entre Noël et le 1^{er} de l'an.

ARTICLE 8 : Vestiaires, équipements collectifs et matériels

L'association ATHLETIC CLUB de CANNES utilise des infrastructures et le matériel de la ville de Cannes. Les adhérents s'engagent à prendre soin du matériel prêté, à laisser les locaux en parfait état de propreté et à respecter le règlement mis en vigueur par la municipalité dans l'enceinte du stade Maurice Chevalier.

Tout mauvais fonctionnement des installations, mauvais état du matériel doit être signalé aux entraîneurs ou responsables du club.

ARTICLE 9 : Accidents

En cas d'accident sur les créneaux d'entraînements de l'AC CANNES, l'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant :

1. Les secours (Pompiers / Samu) : 112
2. Les parents / La personne à prévenir
3. Le Président du club ou un membre du bureau.

Aucun soin, en dehors des soins secouristes, ne sera dispensé par l'entraîneur ou les encadrants.

ARTICLE 10 : Pertes et vols

Le club se décharge de toute responsabilité pour tous les vols ou pertes survenus pendant l'entraînement ou les compétitions. Il est fortement conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, ou sans surveillance.

Les objets trouvés seront conservés dans les bureaux de l'AC CANNES jusqu'à la fin de la saison.

ARTICLE 11 : Convocations et engagements pour les compétitions

Une convocation est envoyée pour les athlètes mineurs par mail avant chaque compétition précisant : date, lieu, horaire, moyen de déplacement. Il est impératif de répondre (même si négatif) sur le site internet du club avant la date limite, car cela permet de mieux prévoir le déplacement et dimensionner l'encadrement pour la compétition.

La participation aux compétitions des athlètes permet d'avoir des performances officielles et marquer des points pour le classement des clubs.

En cas d'engagement à des championnats concernés par les pénalités (à partir de la catégorie cadets), la présence de l'athlète est obligatoire. En cas d'absence, l'athlète devra fournir un certificat médical pour éviter l'amende de la fédération.

ARTICLE 12 : Etat d'esprit - Comportement

Tout adhérent bénéficie de la structure et l'encadrement bénévole de l'association sportive, tout adhérent peut aider et participer à la vie du club au travers de multiples missions lors des organisations de compétitions sur stade ou des manifestations Running de l'ATHLETIC CLUB de CANNES.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon état d'esprit, gaieté, loyauté et respect des autres. Une attitude sportive se manifeste par le respect des règlements, de l'adversaire, de l'officiel et de ses décisions, ainsi que par un souci d'équité et la reconnaissance de la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Tout adhérent s'engage à représenter le club lors des compétitions (maillot du club obligatoire), en individuel et par équipe. La participation aux interclubs pour les personnes sélectionnées doit être une priorité.

LE REGLEMENT INTERIEUR (suite)



4/4

Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation, de même que tout acte de mauvaise tenue morale ou physique engageant la réputation du club.

ARTICLE 13 : Déplacements

Catégories Eveils Athlétiques et Poussin(e)s :

Les déplacements collectifs sont organisés et financés par l'ATHLETIC CLUB de CANNES, sur la base des inscrits aux compétitions, pour les compétitions ayant lieu à plus de 20km.

Catégories Benjamin(e)s et Minimes :

Les déplacements collectifs sont organisés et financés par l'ATHLETIC CLUB de CANNES, sur la base des inscrits aux compétitions.

Autres Catégories :

Les déplacements collectifs sont organisés et financés par l'ATHLETIC CLUB de CANNES, sur la base des inscrits aux compétitions prévues par les entraîneurs et validées par le Bureau de l'AC CANNES, ou des qualifiés aux championnats nationaux.

Les déplacements individuels pour les championnats nationaux seront remboursés par le club, sur la base des justificatifs fournis et l'accord préalable du Président.

Aucun frais de déplacement individuel ne sera remboursé en cas de déplacement collectif prévu ou pour une participation à une compétition non validée par les entraîneurs et le Bureau de l'AC CANNES.

Cas particuliers des Masters (Salle ou Piste) :

Les championnats nationaux, européens ou mondiaux sont accessibles aux athlètes sur simple inscription, sans qualification. L'ATHLETIC CLUB de CANNES apportera une participation financière aux athlètes, sur fourniture de justificatifs de frais, à concurrence de 150 € par athlète médaillé et 100 € par athlète finaliste.

ARTICLE 14 : Récompenses

Le club récompense les athlètes méritants. Les récompenses sont adaptées en fonction des catégories et des performances. Les athlètes sont prévenus pour la remise des récompenses qui peuvent avoir lieu lors des entraînements / goûter de fin de saison pour les plus jeunes, ou lors de l'assemblée générale pour les athlètes participant aux championnats de France ou ayant des performances remarquables.

Les athlètes doivent être présents aux cérémonies pour recevoir leurs récompenses, ou exceptionnellement excusés au préalable. Seuls les athlètes licenciés au moment de la remise des récompenses pourront être considérés.

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration de l'ATHLETIC CLUB de CANNES le 16/12/2022.

LA BOUTIQUE AC CANNES



L'AC Cannes propose à ses adhérents un choix de vêtements sportifs siglés ACC et représentant l'identité du club.



On y retrouve le survêtement aux couleurs du club, mais aussi des T-shirts, shorts, vestes, sweats, polos, chaussettes et sacs siglés ACC.

Quelques exemples :

SURVÊTEMENTS

01 6821 – VESTE A CAPUCHON CHALLENGE
Double Stretch-Knit, 95 % Polyester, 5 % Elasthane
Mélange de matériaux fonctionnel | Poches latérales avec fermeture éclair | Tape contrastant sur les épaules | Tape contrastant latéral | Insertion contrastante élastique aux finitions des manches et de la taille

02 9321 – VESTE POLYESTER CHALLENGE
Shiny Polyester Tricot, 100 % Polyester
Poches latérales avec fermeture éclair | Finition en Rip au niveau des manches et à la taille | Tape contrastant sur les épaules | Tape contrastant latéral

03 9218 – PANTALON POLYESTER COMPETITION 2.0
100% Polyester
Shiny Polyester Tricot | Poches latérales avec fermeture éclair | Cordon de serrage | Finition de la jambe en Rip avec fermeture éclair | Bord élastique avec cordon de serrage

Tailles	6821	9321	9218
Enfants: 128 140 152 164	48,00 €	32,00 €	20,00 €
Femmes: 34 36 38 40 42 44	56,00 €	36,00 €	Tailleurs H
Hommes: S M L XL XXL 3XL	56,00 €	36,00 €	24,00 €

VESTE – SWEAT JOGGING

22 6785 – SWEAT A CAPUCHON BASE
70 % Coton, 30 % Polyester
French Terry | Coton biologique certifié | Soft touch | Poches latérales | Capuchon avec cordon de serrage | Sans cordon dans les tailles enfants | Coton et logo en couleur contrasté | Finition en Rip aux manches et à la taille

23 6865 – VESTE A CAPUCHON BASE
70 % Coton, 30 % Polyester
French Terry | Coton biologique certifié | Soft touch | Prétricoté | Poches supérieures | Capuchon avec cordon de serrage | Sans cordon dans les tailles enfants | Cordon et logo en couleur contrasté | Finition en Rip aux manches et à la taille

Couleurs

Tailles

Tailles	6785	6865
Enfants: 128 140 152 164	40,00 €	44,00 €
Femmes: 34 36 38 40 42 44	48,00 €	48,00 €
Hommes: S M L XL XXL 3XL	45,00 €	48,00 €

Pour passer commande, il suffit de ramener le Flyer de Commande et le paiement correspondant au club.

Les vêtements sont ensuite commandés et réceptionnés sous 2 à 3 semaines.





LE MÉCÉNAT

ENTREPRISES – PARTICULIERS

Stade et avenue Maurice Chevalier
 06150 CANNES LA BOCCA
 Tél : 04 93 47 03 54 – Mail : ac.cannes@wanadoo.fr
 Internet : <https://www.accannes.fr/>

L'Athletic Club de Cannes est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique (affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme). L'objet de l'ACC est la pratique et le développement de l'Athlétisme, qui regroupe aujourd'hui les activités sur stade, mais aussi les courses hors stade (running et trail), l'athlé Santé et la Marche Nordique.

Comme pour toute association, le financement et l'équilibre du budget est primordial. La contribution liée aux cotisations des adhérents représente moins du quart du budget annuel. Le nombre grandissant d'adhérents engendre des dépenses non compensées par les cotisations, et les subventions municipales, départementales et régionales, soumises aux rigueurs budgétaires, n'évoluent pas dans le même sens.

Le mécénat sportif

Le mécénat sportif s'entend comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'intérêt général s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport. Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la notion de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

C'est la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon », relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

Avantages du mécénat pour l'entreprise:

Pour l'entreprise, le mécénat offre une opportunité d'être reconnue comme un interlocuteur à part entière de son territoire d'implantation. En s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer l'attractivité économique de son territoire. Le régime fiscal autorise désormais l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication. De plus, le mécénat est un outil de management qui permet à l'entreprise de sensibiliser et d'impliquer ses salariés autour de causes d'intérêt général qu'elle soutient.

Avantages fiscaux du mécénat :

Le versement d'un don n'est pas soumis à la TVA. Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal n°11580*03 à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats (à conserver en cas de déclaration par internet).

Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés bénéficient d'une **réduction fiscale de 60%** du montant du don, dans la limite de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe ou de 10 000 euros de versements.

Cette démarche est également possible pour **les particuliers**, qui peuvent bénéficier d'une **réduction fiscale de 66%** du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.

ENTREPRISE : Le coût réel d'un mécénat de 1000€ est de 400€ / PARTICULIER : Le coût réel d'un don de 150€ est de 51€

Vous désirez des informations complémentaires ou soutenir par du mécénat l'ACC, n'hésitez pas à nous contacter Frédéric Serrat (Secrétaire Général) par mail (fred.serrat@ac-cannes.fr) ou tél (06 95 33 33 37).

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Mail :

Je fais un don par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de l'AC Cannes. Son montant est de euros.

Je recevrai un reçu au titre des dons aux organismes reconnus d'intérêt général.

Date :/...../.....

Signature :

- Je souhaite figurer dans la liste des mécènes
- Je souhaite rester anonyme

LE BENEVOLAT



L'Athletic Club de Cannes est une association sportive affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme, dont l'objet est la pratique et le développement de l'Athlétisme. Même si la partie financement est cruciale, le club ne peut fonctionner sans bénévoles.

L'ACC est toujours à la recherche d'adhérents ou de parents intéressés pour aider le club, tout au long de la saison, ou simplement lors de l'organisation des manifestations.

Faites-vous connaître en remplissant la partie « participation à la vie du club » du bulletin d'adhésion, ou venir nous voir directement.

Quelques exemples de besoins :

- Photographe
- Jurys pour compétitions sur stade
- Signaleurs sur parcours des courses (dans Cannes uniquement)
- Recherche de partenariats



AVEC LA LICENCE FFA

